



03/12/2020

Déclaration de la CFE Énergies en Conseil Supérieur de l'Énergie sur la réglementation environnementale 2020

Alors ors que la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020) proposée par l'État condamne le gaz, y compris les gaz verts, à une mort certaine, la CFE Énergies, lors de la séance de ce jour du Conseil Supérieur de l'Énergie, a fortement attiré l'attention de tous les acteurs, et notamment de l'État, sur la nécessité d'un mix énergétique équilibré dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi sur la défense d'une filière d'excellence française qui fait vivre de nombreux français.

Texte de notre déclaration

Opposer gaz et électricité est un non-sens écologique et économique. Pourtant avec les objectifs, les échéances, la déclinaison et surtout les prises de paroles sur la RE2020, c'est exactement ce que le Gouvernement fait depuis lundi.

Pointer du doigt le gaz et nier son rôle dans la transition énergétique est une aberration économique, industrielle et écologique. En effet, le gaz demeure une composante incontournable d'un mix énergétique équilibré. Sans gaz, le passage des pointes notamment en période hivernale n'est plus garanti dans un tel contexte.

La filière industrielle gazière française représente des centaines de milliers d'emplois directs et indirects, sur nos territoires, qui se sont investis et professionnalisés dans la filière gaz et dans le développement des gaz renouvelables :

- Ce sont celles et ceux qui permettent à tous les français de se chauffer et de passer les pointes hivernales sans aucune coupure et à prix compétitifs !
- Ce sont celles et ceux qui permettent aux industriels français dans tous les territoires de bénéficier d'une énergie continue, fiable et compétitive !
- Ce sont celles et ceux qui permettent l'émergence de nouveaux débouchés à la filière agricole française.

Pour la CFE Énergies, la France ne peut pas faire l'impasse sur sa stratégie gaz !

Nous les salariés gaziers des énergéticiens qui assurons le service public de l'énergie, nous le vivons très mal. Les salariés vivent très douloureusement cette période d'attaques ciblées contre le gaz et contre tous les gaziers. C'est pourquoi cette déclaration « cri du cœur » ce matin en Conseil Supérieur de l'Énergie est nécessaire, voire vitale et qu'elle appelle d'autres actions !

La RE2020 non seulement exclut le gaz naturel des logements neufs mais aussi et en l'état tous les gaz renouvelables, en particulier le biométhane qui fait à nouveau l'objet de textes réglementaires ce matin en Conseil Supérieur de l'Énergie.

En l'état les mesures portées par la RE2020 sont bien anti « tous types de gaz » dans les logements neufs !



Pour la CFE Énergies, il est temps de tous nous exprimer sur ce sujet, partout où siègent des représentants du Gouvernement. Pour nous, il est temps de combattre partout l'idée bienséante ambiante d'un futur français 100 % électrifié, qui exclurait le gaz.

La CFE Énergies est fière de défendre un vrai mix énergétique équilibré gaz & élec. Elle est donc engagée, auprès des salariés électriciens et gaziers, dans la défense d'un mix énergétique équilibré.

Le combat de la CFE Énergies pour un mix énergétique équilibré se poursuit. Nous sommes fondamentalement persuadés qu'il faut le mener à tous les niveaux, partout et tous ensembles !

Il était donc de notre devoir ce matin d'intervenir, de vous alerter, de réveiller les consciences pour agir avant qu'il ne soit trop tard.

Pour la CFE Énergies : la transition bas carbone ne peut pas faire l'impasse sur le gaz, et en particulier sur les gaz renouvelables.

En annonçant des choix en matière de réglementation environnementale (RE 2020) qui excluent progressivement et dès 2021 le gaz comme énergie de chauffage des logements neufs, le Gouvernement porte un coup à toute l'industrie française du gaz alors que le gaz reste une énergie d'avenir, notamment avec le développement des Gaz Renouvelables dont le Biométhane.

La CFE Énergies rappelle que l'impératif de neutralité carbone oblige pourtant à considérer tous les outils de décarbonation. Au nom d'un mix énergétique diversifié qui utilise les atouts de toutes les énergies, la CFE Énergies défend l'utilisation de toutes les solutions de décarbonation, y compris gazières.

Ce matin, en Conseil Supérieur de l'Énergie, la CFE Énergies a souhaité être la 1^{ère} à défendre plus que jamais le rôle des gaz renouvelables comme outil au service de la décarbonation.

La CFE Énergies, à travers le Conseil Supérieur de l'Énergie, demande solennellement au Gouvernement de changer de posture et de poursuivre ses efforts pour donner toutes ses chances à cette nouvelle filière industrielle, ancrée dans les territoires et en ligne avec les objectifs d'économie circulaire.

Aujourd'hui la France dispose avec sa filière gazière d'une industrie riche de ses emplois qualifiés et de ses technologies. Le Gouvernement doit soutenir et développer une véritable stratégie gazière nationale. Et quelles que soient les priorités de la stratégie nationale bas carbone, la transition énergétique ne réussira que si elle est pilotée, si elle est partagée et si elle s'appuie sur les filières industrielles dynamiques dont dispose déjà le pays en se préoccupant de l'évolution des emplois de toutes ces filières.

La CFE Énergies rappelle que les infrastructures gazières du pays sont essentielles à la production, au transport et au stockage des Gaz Renouvelables et de l'hydrogène bas carbone.

Le Gouvernement français doit donc aussi soutenir ses infrastructures gazières, ses salarié(e)s, leurs emplois et leurs projets d'avenir en France.

